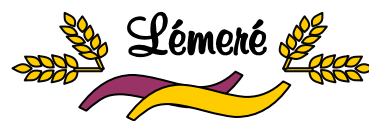




Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 novembre 2021



Présent.es : Mmes JUSZCZAK, TERRIEN, PAZARKIC, GUERIN, LESUEUR, NEVEU, MM. CHAMPIGNY, ROCHER, DANIEAU, OCHAB, AUCLIN, BRISSEAU

Absent excusé : M. ROCHER

Absents : MM. LAFAIRE, DANIEAU

Sommaire

Les travaux du Conseil Municipal.....	1
L'Actu & les News.....	2



Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19h



ENEDIS - Programme d'effacement de lignes

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'effacement de plus de 18 km de réseau électrique HT aérien entre les communes d'Anché-Léméré-Champigny-sur-Veude et Chaveignes, la société RNI, missionnée par ENEDIS (Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité), a envoyé plusieurs conventions de travaux devant emprunter le domaine public communal. Ces conventions sont subordonnées au versement d'une indemnité unique et forfaitaire compensatoire pour occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de la société RNI pour l'implantation d'un poste de distribution au lieu-dit La Botardière, et d'un poteau au lieu-dit Les Ardivaux/La Pointe ainsi que les **indemnités** s'y afférant, s'élevant à un montant total de **239 €**.

PMB - Renouvellement du contrat de maintenance

Le contrat annuel d'assistance informatique et d'hébergement de la Société PMB au titre de la bibliothèque arrivant à échéance le 20 novembre, Mme le Maire propose sa reconduction, selon devis, pour un montant **de 736,33 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Location de vaisselle

À plusieurs reprises il a été demandé la possibilité de location de vaisselle aux particuliers. A ce jour, la position de la commune a toujours été de répondre négativement, notamment en ce qui concerne la vaisselle allouée à la salle des fêtes.

Toutefois, il subsiste de la vaisselle datant de l'époque où Léméré disposait d'une cantine scolaire et celle-ci pourrait être mise à disposition moyennant une petite participation financière. La quantité maximum pouvant être prêtée est de 40 couverts.

Cette disposition ne concernerait que les habitants de la commune.

Après en avoir débattu, les élu.es, à l'unanimité, se prononcent favorablement sur cette proposition, avec un **montant forfaitaire de 20 € par location quelle que soit la quantité louée.**

Remboursement caution locative

L'état des lieux de sortie du logement communal sis 3bis rue du Ruisseau n'ayant appelé aucune remarque, les élu.es acceptent, à l'unanimité, la restitution de la caution au locataire.

Démission d'un élu

Arnaud Vignol annonce aux élu.es son départ de la commune et son prochain déménagement. A ce titre, il enverra un courrier pour acter sa démission du conseil municipal.

Annulation Arbre de Noël

En raison des dernières évolutions relatives à la pandémie de Covid 19, et afin de ne prendre aucun risque, ni surtout d'en faire courir aux participants, les élu.es se sont prononcé.es sur l'annulation de l'Arbre de Noël qui était prévu le dimanche 19 décembre.

Comme l'an passé, une distribution des cadeaux aux enfants est organisée à leur domicile le dimanche 12 décembre entre 10h et 12h.

En cas d'absence, il est demandé aux parents de bien vouloir prévenir la mairie.

Cérémonie des Vœux

Devant l'incertitude liée aux évolutions de la cinquième vague, les élu.es ont jugé plus prudent, et avec beaucoup de regret, **de ne pas organiser de cérémonie** des vœux en janvier prochain. La possibilité de Vœux en ligne est à l'étude



Vaccinations

La préfecture d'Indre et Loire préconise que pour toute personne de + 65 ans, le rappel est administré à partir de 6 mois après la dernière injection, ou 4 semaines si on a reçu un vaccin Janssen. Les personnes sévèrement immunodéprimées peuvent recevoir le rappel à partir de 3 mois après la dernière injection, sur avis médical.

Les prises de rendez-vous peuvent s'effectuer via :

- Doctolib
- ou au 0800 730 956 (Appeler deux à trois semaines avant la date de rappel et bien préciser Centre de Beaumont-en-Véron 37420)
- ou sur <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-37-indre-et-loire.html>

Biblio New's – A Livre Ouvert

La séance A Livre Ouvert prévue le jeudi 9 décembre **est annulée**.

Collecte de polystyrène expansé (PSE)

De trop nombreux emballages en polystyrène se retrouvent encore dans les points de collecte des ordures ménagères sur la commune.

Bien souvent déposés tels quels, leur dégradation s'effectue par la diffusion de centaines de petites billes dans l'environnement, alors qu'ils peuvent être collectés spécifiquement à la déchetterie de Richelieu.

Pour tenter d'éviter cette dispersion, la commune propose une collecte de ces emballages, **non alimentaires**, en mairie.

En effet, le site de KNAUF à Richelieu fabriquant des emballages, des contenants et divers autres objets à partir de microbilles de styrène, sa direction a mis en place une politique de recyclage de ce produit à partir de collectes qui peuvent être organisées en amont.

Aussi, si vous souhaitez contribuer à la préservation des ressources et participer à l'effort collectif de recyclage, nous vous remercions de ne plus jeter vos emballages dans les bacs gris ou jaunes mais de les rapporter en mairie ou les déposer en déchetterie.

Vous adopterez ainsi un comportement responsable en assurant une gestion durable de vos déchets de PSE, respectueuse des réglementations actuelles en matière d'économie circulaire (LTECV, FREC, AGECE)*. Vous contribuez également à la lutte contre le gaspillage, l'enfouissement et la mise en décharge sauvage et éviterez une solution ultime comme l'incinération.

* LTECV : Loi relative à la Transition Croissance Verte - FREC : Feuille de Route pour l'Economie Circulaire - AGECE : loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire



XXXXXXXXXX

SUDOKU - n° 06-2021

Expert

	5			7			9	1
		6			3		5	
4	7		5					
				6	8	4	5	
			7	9	5	2	1	6
	1	5	8			7	3	9
				8			6	3
	6	4			9			
1	8			3				2

SOLUTION SUDOKU - n° 05-2021

Difficile

2	7	1	3	5	6	9	4	8
6	8	4	7	1	9	2	5	3
3	5	9	4	2	8	7	6	1
7	6	2	1	9	5	8	3	4
4	9	8	2	6	3	1	7	5
1	3	5	8	7	4	6	9	2
9	4	7	5	8	2	3	1	6
5	2	6	9	3	1	4	8	7
8	1	3	6	4	7	5	2	9

INFORMÉS OÙ QUE VOUS SOYEZ

Sur votre téléphone, grâce à l'application Panneapocket



Flashez le code ci-dessus pour accéder à toutes les informations de dernière minute de votre commune, ou installez l'application directement sur votre téléphone portable.

Application gratuite et anonyme.

Mairie de Lémeré - 1 rte de Sazilly

Tél : 02.47.95.70.36

@-mail : commune-lemere@orange.fr

Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi		14h00-17h00
Mardi	09h00-13h00	
Mercredi	09h00-12h00	
Jeudi	09h00-13h00	
Vendredi		14h00-17h00

Bibliothèque communale

Tél : 02.47.95.72.54

@-mail : biblio-lemere@orange.fr

Horaires d'ouverture

Lundi		17h30-19h00
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h30-12h00	